

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 1<sup>er</sup> juin 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
16 mai 2022

Date d'affichage
16 mai 2022

Objet de la Délibération
--------------------------

Cantine scolaire 2022/2023

N°19.2022

Nombre de voix pour : 6  
Nombre de voix contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, et le premier juin à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS

**Présents** : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, Michel GONNET, Philippe SIONNET, Elodie LEFEBVRE

**Excusé** : David LE GUEN représenté par Elodie LEFEBVRE

**Secrétaire de séance** : Stéphane FERRIER

\*

Monsieur le Président propose les tarifs suivants et le règlement intérieur annexé à la présente délibération pour la cantine scolaire de l'année scolaire 2022/2023.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- accepte les tarifs suivants :

Quotient familial	Prix d'un repas normal
de 0 à 300€	4,20€
de 301 à 500€	4,42€
de 501 à 700€	4,84€
de 701 à 900€	5,18€
supérieur à 901€	5,50€
Enfant réfugié Ukrainien	4,62€

Quotient familial	Prix d'un repas pour un enfant avec un PAI
de 0 à 300€	2,20€
de 301 à 500€	2,42€
de 501 à 700€	2,84€
de 701 à 900€	3,18€
supérieur à 901€	3,50€
Enfant réfugié Ukrainien	2,62€

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

- fixe le tarif adulte à 8,71€

- donne son accord pour le règlement annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,  
Olivier FONS

